

# MEMENTO CE QU'ON PEUT FAIRE ET PAS FAIRE DANS LA RESERVE NATURELLE NATIONALE DES HAUTS DE CHARTREUSE

### Venir avec son chien



#### NON sur toute la Réserve (même tenus en laisse)

- > Dérange les animaux, surtout ceux qui habitent au sol, comme le tétras Lyre.
- > Problème de cohabitation avec les troupeaux et les chiens de protection lorsqu'il y en a.

Ramasser des plantes, des fossiles, des champignons



#### NON sur toute la Réserve

> Ni plantes, ni nids d'oiseaux, ni bois, ni fossiles, ni champignons

<u>Seules espèces autorisées</u>: vulnéraire et thé des Alpes à raison d'une poignée/personne (voir photos ci-dessous)

#### Faire un feu



#### NON sur toute la Réserve

- > Faire un feu détruit les 1<sup>ers</sup> cm du sol pour des milliers d'années. (10cm= 15000 à 40 000 ans à se former en altitude)
- > Avec les sécheresses, le risque incendie est de plus en plus élevé. Ne jetez pas votre mégot.
- > Il est possible d'amener un réchaud à gaz (à préférer au réchaud à bois), l'idée est de ne pas faire de feu au sol

**Dormir** 

NON en camping sur toute la Réserve.

**NON en bivouac sous-tente** juillet et août. Seule la nuit à la belle étoile est autorisée pendant cette période.



**OUI en bivouac** de septembre à juin (tente légère posée à la tombée de la nuit et enlevée au début du jour).

OUI dans le refuge de l'Alpette de Chapareillan :

- > En prenant soin de laisser propre et de respecter les bâtiments
- > En respectant la tranquillité du berger qui travaille dans le bâtiment en face.

**NON dans les autres cabanes** pastorales qui sont réservées à l'activité pastorale et fermées au grand public.

### **Escalade**

**NON** dans les zones de **protections intégrales** (même sans équipement de la voie) ⇒ grands enjeux écologiques (cf lien cartographie ci-dessous)

NON du 1er février au 31 août dans les zones à limitation saisonnière dérangement saisonnier de la faune

OUI ailleurs, hors de ces zones

ATTENTION dans ces zones autorisées : il faut informer le gestionnaire de la Réserve (le parc) avant d'équiper une voie. Cela permet d'échanger sur de nouveaux enjeux biodiversité potentiels.

Cartographie et réglementation sur le lien suivant

**VTT** 

### **OUI**, que ce soit vélo musculaire ou à assistance électrique

- > A la descente, cette activité génère beaucoup d'érosion de sol, donc ne pas sortir des sentiers et tenter de limiter l'érosion en évitant les dérapages
- > Attention sur les pistes forestières non ouvertes à la circulation, le vélo est interdit. Il faut se renseigner avant la sortie.

#### Parapente/deltaplane

**OUI**, **sauf au décollage** de l'Alpette de la Dame (communes de

Saint Pierre d'Entremont et Sainte Marie du Mont).

# Cartographie et réglementation sur le <u>lien suivant</u>

Les pilotes sont invités à voler le plus loin possible des falaises pour limiter le dérangement sur les espèces animales (chamois, bouquetins, oiseaux rupestres).

## **Drones**

Autorisés mais peu recommandé en raison du dérangement sur la faune mais également vis à vis des autres usagers.

Si possible demander aux personnes d'aller hors Réserve (si professionnel, renvoyer sur nous).

#### Chasse

Autorisée sur les secteurs définis (70 % du territoire autorisé à la chasse, 30 % interdits).

Cartographie et réglementation sur le <u>lien suivant</u> à la page 17

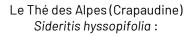
## Faire avec de la musique

#### NON sur toute la Réserve.

> Il est interdit d'utiliser un instrument sonore (radio, enceinte, instruments de musique...) afin de respecter la tranquillité des lieux, des animaux et des autres usagers.

Se promener	OUI, sur toute la Réserve.  Rester au maximum sur les sentiers  Attention à ne pas s'approcher trop près des animaux pour ne pas les déranger.  Afin de garder le site le plus naturel possible, le choix a été fait de limiter au maximum le balisage. Chacun doit donc se responsabiliser au moment de choisir son itinéraire et avoir pris soin de le préparer en amont (stock d'eau, itinéraire, habits et éléments de sécurité). Tout nouveau balisage est interdit.  Cartographie des sentiers balisés sur le lien suivant
Faire des dessins, des graffitis	NON sur toute la Réserve. > Pas de dégradation du patrimoine naturel comme d'origine humaine, même sur les bornes ou panneaux
Faire des travaux ou des études	NON sauf autorisation spécifique de la Réserve > Se rapprocher de la conservatrice
Faire des manifestations sportives ou collectives	NON sauf autorisation spécifique de la Réserve > Se rapprocher de la conservatrice
Faire ses besoins	Oui pour le pipi et le caca, sans creuser de trou, en ramassant son papier toilette, à l'écart des chemins.
Se promener à cheval	La Réserve naturelle ne se prête pas forcément à la randonnée à cheval. Et si ce n'est pas sur la Réserve vous serez vite sur des pistes forestières privées qui sont souvent interdites à la circulation (la cheval est considéré comme un moyen de se véhiculer). Il faut vérifier auprès des communes si les pistes sont ouvertes ou non à la circulation.

La Vulnéraire des Chartreux Hypericum nummularium :







Une poignée par personne maximum pour ces deux plantes!

## Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse

11 place de la Mairie 38 380 Saint-Pierre-de-Chartreuse accueil@parc-chartreuse.net

Tel.: 04 76 88 75 20



